



HAL
open science

Frontières et projets territoriaux. Exemple de l'espace sahelo-saharien

Anne Ouallet

► **To cite this version:**

Anne Ouallet. Frontières et projets territoriaux. Exemple de l'espace sahelo-saharien. Espace Géographique, 2021, Tome 50 (1), pp.101-118. 10.3917/eg.501.0101 . hal-03877618

HAL Id: hal-03877618

<https://hal.science/hal-03877618v1>

Submitted on 29 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FRONTIERES ET PROJETS TERRITORIAUX. EXEMPLE DE L'ESPACE SAHELO-SAHARIEN
BORDERS AND TERRITORIAL PROJECTS. EXAMPLE OF THE SAHELO-SAHARAN SPACE

Résumé :

L'espace sahélo-saharien est morcelé par les frontières des États issus de la décolonisation. Or, les fonctionnements territoriaux passés et actuels débordent ces limites et s'organisent à différentes échelles autour d'espaces qui souvent s'affranchissent ou jouent des frontières. Les politiques aux frontières sont plus que jamais appelées à être un levier de contrôle. A la fois ressource et refuge, les espaces frontaliers apparaissent de plus en plus comme des zones de risque et d'opportunités. Les différents modes de frontiérification à l'œuvre impactent les migrations à plus petite échelle par un contrôle qui s'inscrit dans une logique de domination de l'Europe aboutissant au redéploiement de frontières extra-territorialisées jusqu'au Sahel. Ils s'inscrivent aussi dans la recomposition de territoires transfrontaliers où légal et illégal se mêlent.

Abstract:

The Sahel-Saharan area is divided by the borders of the States resulting from decolonization. However, past and present territorial operations go beyond these limits and are organized at different scales around spaces that often free themselves or play borders. More than ever, border policies are called upon to be a lever of control. At the same time as a resource area and a refuge, border areas become zones of refuge or appear more and more as zones of risk where legality and illegality mingle. The different modes of frontierisation at work are impacting migration on a smaller scale by a control that is part of a logic of domination of Europe leading to the redeployment of extra-territorial borders to the Sahel.

Mots clés : Frontière, projet territorial, mobilité, Sahara-Sahel

Key words: Border, territorial project, mobility, Sahara-Sahel

L'espace sahélo-saharien¹ est un espace où les rapports à la frontière sont complexes invitant à en comprendre les modes de fabrication, à en réinterroger les conceptions et les spatialités mouvantes. L'épaisseur historique des territoires en est le socle. Le Sahel, « rivage », de par la dimension sémantique arabe, est amarré à un « désert », Sahara. Les deux sont depuis très longtemps connectés entre eux et au monde. Les projets territoriaux y ont été divers selon les contextes et les intérêts des acteurs engagés. Ils peuvent relever de politiques par le haut, mais aussi de stratégies développées à partir du local. Ils se lisent dans les stratégies territoriales déployées aux différentes époques et à diverses échelles et croisent des dynamiques territoriales générées par le bas. Les frontières peuvent marquer les limites de la domination et être liées à des projets politiques de contrôle territorial, instrumentalisées à d'autres fins, se présenter comme des espaces de contact et de formations socio territoriales propres.

Dans l'espace sahélo-saharien, la légalité internationale s'appuie sur l'existence des États issus de la décolonisation et délimités par des tracés de frontières souvent hérités en fait de politiques coloniales, mais aussi de rapports de force de terrain comme le détaille par exemple Vincent Joly du côté Mauritanie, Mali, Sénégal (Joly, 2006) ou encore Camille Lefebvre plus à l'Est vers le Niger (Lefebvre, 2015), mais légitimés par les chefs des États africains indépendants eux-mêmes (Coquery-Vidrovitch, 2012 ; Foucher, 2014).

¹ Entendu comme l'espace du Sahara et du Sahel connectés à leurs espaces nord et sud, donc non délimité linéairement, que ce soit par des frontières d'États ou d'autres limites géographiques fixes.

André Siegfried (1938) jugeait ce sujet des frontières « dangereux pour un savant car [...] tout pénétré de passions politiques, tout encombré d'arrière-pensées » et il estimait que « le malentendu était permanent car trop d'intérêts étaient en jeu » (Siegfried, 1938). Il l'est bien évidemment dans cet espace hautement stratégique du Sahara-Sahel et on ne peut s'y intéresser qu'en sachant qu'on ne peut prétendre à l'exhaustivité.

Cette analyse est le résultat d'un travail au long cours s'appuyant sur des terrains annuels à répétition dans le Sahel, principalement dans le Nord Est du Mali et privilégiant l'observation participante, les entretiens et les enquêtes. De l'analyse d'une dynamique urbaine liée à la crise sahélienne dans les années 1980, nous en sommes arrivée au décryptage de fonctionnements territoriaux fortement impactés par la globalisation² (Ouallet, 2019). Dans les régions Nord du Mali, les recherches de terrain ont dû être interrompues au début des années 2010 à cause du basculement de la zone dans la violence djihadiste. Nous avons alors continué à suivre l'évolution de la situation par personnes ressources interposées : téléphone, documentation, témoignages et à partir de terrains plus occidentaux (Sénégal³).

Nous proposons ici d'aborder cet espace sahélo-saharien tout d'abord en lien avec les légitimations territoriales sous-jacentes que portent les différents projets qui s'y sont déployés (projets coloniaux, des États-nations), puis par le biais des politiques aux frontières et des effets de frontiérisations. Nous détaillons alors les modes de renforcement des frontières (construction, répression - contrôle des migrations, externalisation) et montrons l'importance de formes de gouvernementalisation singulières dans des espaces transfrontaliers investis aussi localement par des acteurs locaux et la montée en puissance de zones grises.

1. Frontières et légitimations territoriales : des projets à géométrie variable

A l'époque coloniale, les logiques conquérantes, puis de gestion, s'appuient sur des principes d'organisation territoriale qui favorisent au mieux les projets à l'œuvre. Ils s'inscrivent le plus souvent, mais pas systématiquement, en rupture avec les dynamiques antérieures. Au moment de la décolonisation, les partitions administratives et délimitations entre puissances coloniales imposées servent de référent à la base territoriale des jeunes États sahéliens indépendants qui cherchent à renforcer leurs frontières. Ces derniers se construisent sur un héritage de formations politiques précoloniales tronquées dans leur déploiement spatial et bouleversées par la juxtaposition coloniale. Ce fait donne une historicité tout à fait particulière (Bayart, 2006) à l'assise de ces États indépendants parfois davantage perçus comme des gardiens, contrôleurs d'accès à leur territoire (Cooper, 2018). Parallèlement, les jeux géopolitiques réagencent les relations à travers les politiques aux frontières et accompagnent le déploiement d'acteurs internationaux puissants qui investissent notamment des espaces transfrontaliers.

1.1 Projets coloniaux et frontières : de la partition au projet territorial du Grand Sahara

Les espaces sahélo-sahariens actuels ont été marqués par deux types de pensées différentes qui ont laissé leur trace dans l'organisation présente. Cette réalité est source de complexifications. A une logique de réseaux a été préféré un système hiérarchique de divisions administratives nettement territorialisées en surface (Retailé, 1993). Aux espaces fluides limités par des zones tampons de moindre densité ont été substitués des découpages administratifs, puis politiques, fixes. Les zones de contact et d'interférences étaient donc plutôt des zones de rencontre, de passage et d'échanges, « espaces flous, d'appropriation variable selon le pouvoir relatif des formations politiques voisines qui pouvaient se déplacer, enfler ou diminuer »

² Participation au programme de recherche du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) « Mali contemporain », 2009-2013.

³ Programme de recherche en cours « Territoires du religieux en Afrique de l'Ouest », Université Rennes 2 UMR 6590, Université Cheikh Anta Diop (UCAD) Labogehu.

(Coquery-Vidrovitch, 2012, 8). Cette conception de la « frontière zone » a prévalu jusqu'à l'imposition de celle de la « frontière ligne imposée par les Puissances coloniales » (Coquery-Vidrovitch, 2012, 7) et concrétisée par sa traduction cartographique. En effet, la raison cartographique et territoriale coloniale s'appuie sur le principe de linéarité et de fixité dans le temps et dans l'espace des frontières et des aires de souveraineté. Elle valorise l'essentialisation des espaces et des sociétés (Giraut, 2017). Pourtant, la logique coloniale n'a pas toujours favorisé la partition. Parallèlement au tronçonnage lié à la conquête, la grande ambition géostratégique portée par le projet colonial français a aussi travaillé à un Sahara-Sahel débarrassé de limites encombrantes.

En Afrique occidentale, la logique de découpages et d'organisation coloniale a suivi l'axe de la conquête qui s'est effectuée d'ouest en est. C'est donc une logique zonale qui s'est imposée depuis les côtes sénégal-mauritaniennes jusqu'au Tchad, selon l'axe Saint-Louis / Lac Tchad. Cet axe a été arrêté à l'Est par l'échec de Fachoda. L'axe a été découpé en quatre tronçons approximativement équivalents : tous les 1 000 à 1 500 kilomètres, une limite administrative a été établie. Elle a été reprise par les États indépendants. Cette logique zonale est venue contrarier la cohérence de mobilités méridiennes reliant des espaces complémentaires depuis plusieurs millénaires. Ainsi, bien avant l'arrivée des Arabes au 7^{ème} siècle, les relations transsahariennes étaient déjà développées le long de l'antique route des chars (Lhote, 1984). Plus d'un millénaire après, les empires soudano-sahéliens du Ghana⁴, du Mali⁵, puis du Songhoï⁶, ont pu prospérer grâce au contrôle d'activités transsahariennes en expansion. Ces « empires de la route » (Retaillé, 2018) vivaient du commerce réalisé avec l'ensemble du monde arabo-musulman. Les pistes transsahariennes les plus empruntées ont été progressivement décalées vers l'Est de l'Afrique occidentale, avec l'imposition de carrefours caravaniers renommés comme Awdagost, décrit par Ibn Hawqal en 977⁷ puis, aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles, de villes charnières (carte en ligne⁸ : OCDE, 2014, p. 43) saharosahéliennes comme Gao, capitale politique de l'Empire songhoï, et Agadez, capitale de l'Aïr. Ces centres se sont successivement imposés comme nœuds des échanges au sud du Sahara suivant la translation vers l'Est du cœur des empires de la route. Les commerçants se plaçaient sous la protection de ces derniers échappant ainsi aux risques liés aux rezzous dans des zones moins bien contrôlées. L'adhésion à l'Islam a été essentielle à la domination de ces circuits économiques (Ouallet, 2019).

Le découpage colonial, à travers ses nouvelles divisions administratives calées sur les étapes de la conquête a permis de mieux contrôler de tels espaces dont l'épaisseur et la grandeur historiques reposaient sur la fluidité (Webb, 1995 ; Marfaing, Wippel, 2004) et l'ouverture. Les réseaux les reliant à la Péninsule arabe représentaient par là même un danger potentiel pour la puissance colonisatrice. Les flux transsahariens ne pouvaient être intéressants que réorientés vers la métropole.

Parallèlement à la partition liée à la gestion administrative, un autre projet faisant du Sahara un espace de circulation unifié a commencé à se concrétiser. Un des buts en était de réunir l'Afrique subsaharienne à l'Afrique du Nord, créant une continuité géographique avec la métropole en effaçant cette fois-ci toute entrave administrative et politique dans un espace saharien conçu comme stratégique. Un des objectifs était parallèlement de contrer le panarabisme. Cette réunion des territoires avait germé aux débuts de la colonisation avec, dès 1874, l'idée d'un axe de chemin de fer reliant la côte sénégalaise à la Méditerranée algérienne via ce qui est actuellement le Mali. En 1904, la liaison établie par le colonel Laperrine entre

⁴ 11^{ème} et 12^{ème} siècles.

⁵ 13^{ème} et 14^{ème} siècles.

⁶ 15^{ème} et 16^{ème} siècles.

⁷ Ibn Hawqal, 977, *Kitab Surat al-Ardh*

⁸ Carte en ligne : https://read.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/un-atlas-du-sahara-sahel_9789264222335-fr#page43

les troupes du Soudan français et l'Algérie conforte l'aspect stratégique et politique de cette entreprise. D'abord « instrument de l'impérialisme français » (OCDE, 2014), ce chemin de fer s'inscrit après la première guerre mondiale dans la promotion des échanges économiques pouvant soutenir la métropole à travers la mise en valeur des territoires soudanais et sahariens. Dans le sillage de la « Croisière noire », rallye automobile organisé par Citroën entre Touggourt (nord du Sahara) et Tombouctou (sud du Sahara) en 1922-1923, la Compagnie Générale Transsaharienne met en place un service régulier de transport entre Béchar, Reggane et Gao (1927). Ce projet connaît des revers, mais n'est jamais totalement enterré et il est adapté ensuite pour faciliter la prospection pétrolière. La création en 1957 de l'OCRS, Organisation Commune des Régions Sahariennes, suit directement la découverte des gisements pétroliers algériens d'Hassi Messaoud. Elle pose clairement la suppression des limites administratives pour mettre en place un Sahara uni où la France pourrait régner sans encombre (OCDE, 2014, p. 115⁹), soutenir les promesses d'exploitation de ressources minérales et énergétiques autour des gaz, charbon, manganèse, uranium, etc. et mener sans contrainte ses essais nucléaires (In Ecker et Reggane).

L'affirmation de cet espace stratégique sahélo-saharien (Bourgeot, 2014) libéré d'obstacles administratifs est mise en échec par les indépendances qui réaffirment des frontières là où existaient les limites administratives de l'avancée coloniale. Si les premiers présidents du Niger, Hamani Diori, et du Tchad, François Tombalbaye, soutiennent le projet de l'OCRS au côté de la France, Modibo Keita, Président du Mali, et le FLN algérien s'y opposent fermement et l'OSCR est enterrée officiellement en 1962 par les accords d'Evian.

1.2 Les projets des États-nations contrariés

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) est créée à Addis-Abeba en 1963. La charte qui est signée à cette occasion retient, plutôt qu'une option fédérale, le principe d'une Afrique des États, position soutenue notamment par Léopold Sédar Senghor et Modibo Keita, ce dernier ayant participé activement à la rédaction de la charte. Des frontières fixes, permanentes et incontestables sont nécessaires à la concrétisation de ce programme et il est décidé qu'elles seraient calées, malgré les obstacles inhérents à ce choix, sur celles héritées de la colonisation. Revenir à des tracés précoloniaux représente un trop grand risque de balkanisation. La Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de l'OUA réunie au Caire en juillet 1964 entérine ainsi le principe de l'intangibilité des frontières issues de la décolonisation.

Les chefs d'État africains optent donc finalement pour ce même fondement de stabilité territoriale qui a fait la fortune de frontières westphaliennes en Europe et ouvert « la possibilité d'existence d'États-nations [...] consolidés selon un principe d'équivalence entre État, territoire et frontières, l'un ne pouvant plus se définir sans l'autre dans une forme de tautologie qui perdure jusqu'à aujourd'hui » (Amilhat Szary, 2016, p. 150). Ces nouveaux fondements apparaissent cependant en porte à faux dans bien des espaces, notamment au Sahara Sahel où le fonctionnement des territoires est plutôt caractérisé par la prégnance de territoires multisitués (Moutari Elhadji, Giraut, 2013), d'espaces mobiles (Retailé, 2005 ; Retailé, Walther, Pissotat 2012) et de frontières nomades (Gagnol, 2017 / 2011). Les États nouvellement indépendants tablent pourtant sur le double principe de stabilité territoriale et d'unité nationale pour se construire. C'est le dessin des frontières délimitant ces états qui donne la carte prouvant la légitimité territoriale. Cette carte est une véritable « icône. [...] Elle cristallise le sentiment territorial qui est un des supports de l'État-nation » (Pourtier, 1989, p. 397). Les constructions cartographiques servent de validation à un partage de l'espace réalisé par les puissances colonisatrices et qui n'est donc pas le résultat de dynamiques territoriales

⁹ Carte en ligne : https://read.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/un-atlas-du-sahara-sahel_9789264222335-fr#page115

endogènes. Le fait que les frontières soient un butoir et non une résultante des remaniements d'essence locale est un des obstacles majeurs à la réalisation des États-nations dans toute cette partie de l'Afrique. Les jeunes États optent alors pour des stratégies de rassemblement du territoire national et tentent de rattacher les espaces périphériques où les tendances séparatistes se font parfois entendre. L'intangibilité des frontières est contestée dès l'indépendance dans différents États (Foucher, 2014 ; Guidez, 2015). Parmi elles, les revendications sécessionnistes dans le Nord-Est malien sont particulièrement actives. Les premiers mouvements irrédentistes touaregs y sont actifs dès 1963. Ils secouent des périphéries peu branchées à l'aventure nationale menée à partir de la capitale. Pendant les premières décennies de l'indépendance, même en période de paix, les populations des périphéries territoriales sont davantage tournées vers les pays voisins : le Niger pour la zone de Gao, l'Algérie pour Kidal, l'Algérie et la Mauritanie pour Tombouctou. Ce tropisme centrifuge transfrontalier porté par les flux historiquement ancrés et socialement fonctionnels (Scheele Judith, 2011) a longtemps été un obstacle au sentiment d'adhésion à la nation. Les rébellions touarègues successives (1963-1964, 1990-1991, 2006, puis 2011) débouchent finalement sur la proclamation de l'Azawad, le 6 avril 2012, directement doublée par une marée djihadiste qui progresse depuis vers le Sud, niant de fait les frontières (Grégoire, 2013). Depuis leur indépendance, les jeunes États ont l'obsession de la prise de contrôle de leur territoire à l'intérieur de frontières prédéfinies. Ils mettent en place des politiques nationalisantes qui s'appuient sur deux principes. Le premier est de relier les périphéries, les angles morts de la carte créés par les frontières, au centre du pouvoir établi dans les capitales. Le deuxième est de consolider les « dynamiques séparantes » (Pourtier, 1989, p. 397) en renforçant comme ils le peuvent le principe du bien-fondé de leurs frontières. Les capitales qui reprennent souvent des postes administratifs coloniaux ayant fonctionné comme points de développement de la conquête vers l'est, sont en position excentrée par rapport au territoire national. Leur localisation au sud-ouest des territoires nationaux, en situation quasiment transfrontalière pour Ndjamena, incite à la construction des routes de l'intégration nationale. Ces routes bitumées doivent conforter l'assise territoriale. Elles relient les périphéries éloignées, et parfois centrifuges, à la capitale. En Mauritanie, la route de l'espoir relie Nouakchott à Néma quasiment à la frontière du Mali. Au Sénégal, la prolongation vers l'est de la route longeant la vallée du Sénégal, fleuve frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, mais aussi délimitation qui traverse le Fouta Tooro un des foyers historiques de la diffusion de l'islam maraboutique (Ouallet, Cissouma, 2019), est en prolongation au-delà de Matam vers la frontière malienne. C'est un enjeu important qui doit également permettre aux populations de mieux accéder aux services dans une zone frontalière à surveiller, car en marge de l'État sénégalais et proche des dernières avancées djihadistes au Mali. Pour le Mali, la route Bamako-Gao achevée en 1987 et parachevée en 2006 par un pont sur le fleuve Niger pour relier Gao en était le cordon vital jusqu'à la déstabilisation djihadiste qui l'a endommagée et rendue totalement insécure, obligeant même les voyageurs à passer en 2019 par le Niger et le Burkina Faso pour rallier Bamako. Les travaux de reconstruction ont débuté en 2020. Le Mali n'a, par contre, jamais réalisé la liaison de Bamako à Tombouctou, capitale régionale depuis plusieurs décennies, ancienne capitale religieuse de l'Empire songhoï, et dont la liaison routière avec la capitale malienne était pourtant très réclamée par les édiles de la ville. Cet élément a participé à la fracturation de l'unité nationale malienne.

L'exemple du Niger montre de façon exemplaire comment les « dynamiques séparantes » qui sont la caution de l'existence de l'État, contrecarrent dans certains espaces les logiques de rationalités économiques historiques. Ainsi l'axe essentiel nigérien (en dehors de la route de l'Uranium qui mène à Arlit) relie Niamey à Diffa aux portes du Tchad en passant par

Zinder¹⁰. Sur plus de 1200 km, cet axe est grossièrement parallèle à la frontière du Nigéria et vient non seulement tenter de contrebalancer les flux méridiens historiques, mais le choix de Niamey comme capitale consacre la volonté de favoriser une territorialisation contre les pôles historiques Haoussa, du sultanat du Borno, et de celui du Sokoto établi à la suite du djihad de Dan Fodio, constructions historiques à cheval sur la frontière sud du Niger-nord du Nigeria. Les « frontières de papier », frontières administratives coloniales viennent couper les « frontières de sable » (Lefebvre, 2015) mouvantes, par exemple celles des djihads conquérants du 19^{ème} siècle.

La contrebande très active de part et d'autre de la frontière pousse périodiquement le Nigeria à fermer sa frontière. Celle-ci est bloquée depuis août 2019 affectant très fortement l'économie locale nigérienne, notamment à Maradi. Ici, c'est l'intense activité marchande de part et d'autre de la frontière qui est gênée. Parfois, les différends sont davantage d'ordre géopolitique.

1.3 Frontières et géopolitique

Les objets de friction sont nombreux, du différend entre la Libye de Kadhafi et le Tchad au sujet de la « bande d'Aozou » aux actions de déstabilisation du Mali. Annexée par la Libye en 1973, la souveraineté de la « bande d'Aozou » est finalement attribuée en 1994 au Tchad par la cour pénale internationale. Les échanges transsahariens reprennent directement avec la paix et une intensification des relations commerciales est même notée, interrompue par le gouvernement tchadien avec une première fermeture temporaire de sa frontière nord en 2017. En mars 2019, le pays la referme de nouveau, son Ministre de la sécurité M. A. Salah la qualifiant de « carrefour de tous les malfrats, des terroristes et rebelles » (Diallo, 2019). En fait, des tensions extrêmement fortes s'y déploient aussi autour de l'orpaillage, comme au Niger (Grégoire, 2018). Le Tchad joue alors à fond la carte du sud avec l'ouverture au Cameroun¹¹ par où il évacue son pétrole brut. Plus à l'ouest, les rapports ont été consolidés dès les années 1970 entre la Libye et le Niger, puis dès le milieu des années 1980, entre la Libye et le Mali montrant la capacité des Libyens à investir à l'époque non seulement le Sahara, mais aussi le Sahel. L'ouverture d'un consulat libyen à Kidal en 2006 en est la concrétisation. L'Algérie revient également en force au sud du Sahara dans les années 1980. Elle dispose d'un consulat à Gao et le Mali en ouvre un à Tamanrasset dès décembre 1982. Parallèlement à ces échanges diplomatiques formels qui affirment les désirs de contrôle par les États tout en permettant aux plus forts d'affirmer une présence dans une zone saharosahélienne convoitée, se pérennisent tout en se transformant des échanges économiques informels. Ces mouvements qui passent illégalement les frontières étatiques sont de plus en plus contrôlés par les réseaux de l'islam politique, notamment par ses composantes djihadistes (Ouallet, 2019). La chute de Kadhafi a rebattu les cartes offrant aux djihadistes un espace de repli, d'organisation et de conquête inespéré au Sahel. L'Algérie récupère un leadership peu contestable au sud du Sahara et s'impose à la fois comme un interlocuteur central dans la crise malienne à travers par exemple les accords d'Alger et comme partenaire des grandes puissances dans la lutte anti-terroriste. C'est au nom du respect des États en place et de la stabilité régionale qu'est déployée cette lutte anti-terroriste et qu'est proclamée la nécessaire neutralisation des djihadistes. État africain le plus engagé, le Tchad a envoyé, en février 2021, 1 200 soldats aux confins du Mali, du Niger et du Burkina Faso pour lutter contre le djihadisme.

¹⁰ L'axe bitumé Zinder Agadez validé depuis 1989 n'est pas encore terminé et s'inscrit dans le projet de route transsaharienne qui devrait à terme relier Alger à Lagos.

¹¹ avant de décider, en mars 2020, de refermer temporairement sa frontière avec le Cameroun à cause du Corona virus.

La France lance les opérations Serval (2013), puis Barkhane¹² (depuis 2014) permettant le déploiement de 4 500 soldats français dans le Sahel auxquels s'ajoutent depuis 2020, 220 hommes pour l'opération Takuba¹³ qui centre ses actions dans le Gourma malien et la zone des trois frontières. A partir de février 2015 est créé le G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad) basé à Sévaré, puis transféré sur Bamako après l'attaque suicide dont son siège a fait l'objet en juin 2018. Il est pensé comme une force militaire conjointe, mais dont le commandement unifié proclamé peine dans les faits à dépasser les commandements nationaux des États participant. Ses 5 000 soldats interviennent essentiellement dans les zones frontalières, 28 000 km de frontières pour une zone à sécuriser de 5 millions de km², à commencer par les zones transfrontalières bordant le Mali, le tout dans un contexte de pénurie et d'inflation de cadres institutionnels engagés dans la lutte anti djihadiste.

Les espaces d'interventions s'affranchissent des frontières, légitimés par la traque annoncée aux « terroristes » et visent au-delà la sécurisation de ressources. Les initiatives américaines, Pan Sahel Initiative (PSI) et Trans-Saharan Counter-Terrorism Initiative (TSCTI) ont, elles, dès le départ, abouti à une spatialisation en corridors transfrontaliers prenant en écharpe une bonne partie de la Mauritanie, du Sud algérien, du Nord malien, d'espaces frontaliers algéro-libyens, de larges espaces nigériens et des zones au nord du Nigeria, du Tchad et du Soudan, spatialisation censée répondre aux zones d'influences d'Al-Qaïda au Maghreb islamique, mais dont la référence à AQMI n'est en fait qu'un prétexte (Retailé, Walther, 2011). Le corridor épouse le tracé des frontières sur la majeure partie de son espace (OCDE, 2014, p. 73¹⁴).

Le champ sahélo-saharien est donc investi par des forces géopolitiques qui transcendent les frontières des États sahéliens indépendants. Certains dénoncent le fait que la France serait en train de retravailler à l'OCRS¹⁵. Sécuriser ces zones permet en tout cas à l'ancienne puissance coloniale d'assurer quelques bases arrière et d'organiser la gestion des ressources dont celle des migrants. Elle délègue ainsi un contrôle de ses propres frontières à distance en le justifiant par la nécessité du contrôle des migrations. Les nouvelles politiques aux frontières et la présence d'acteurs très intéressés par ces espaces renouvèlent la donne dans des territoires déjà fortement investis.

2. Politiques aux frontières et effets de frontiérisations

Différents modes de frontiérisation accompagnent les politiques aux frontières. Des études spécialisées, comme celles des *border studies*, en permettant de dénaturiser les frontières, ont suscité de nombreux travaux qui montrent les constructions sociales, historiques, politiques complexes de ces frontiérisations (Meier, 2018) et l'appropriation des espaces frontaliers par des acteurs locaux qui façonnent, déconstruisent, reconstruisent les environnements frontaliers. Des « régions hybrides appelées *borderlands* [...] où s'entremêlent et s'enchevêtrent des appartenances, perçues à partir des centres comme contradictoires » sont ainsi mises en valeur par Cimino (2018) dans le monde arabo-musulman. Cuttita, lui, observe l'augmentation du « taux de frontiérité » (Amilhat Szary, 2015) dans un lieu « emblème de la frontière euro-africaine » (Cuttita, 2015), Lampedusa. Du Moyen-Orient au Sahel, Bennafla et Meier (2018) mettent également en évidence de

¹² E. Macron a annoncé son démantèlement en juillet 2021.

¹³ terme désignant l'épée touarègue.

¹⁴ Carte en ligne : https://read.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/un-atlas-du-sahara-sahel_9789264222335-fr#page73

¹⁵ Mali : Déclaration d'intellectuels, hommes et femmes de culture sur la rébellion au nord du Mali, in Afrique Asie, 20 février 2012
<http://www.afrique-asie.fr/mali-declaration-dintellectuels-hommes-et-femmes-de-culture-sur-la-rebellion-au-nord-du-mali/>

nombreux enjeux frontaliers associés à ces frontiérisations. Ils sont liés aux politiques frontalières institutionnelles, mais aussi aux constructions par le bas qui continuent à produire des espaces transfrontaliers renouvelés, très visibles aussi dans notre zone d'étude.

Les politiques de renforcement des frontières sont doublées de processus de frontiérisation liés au fait que les frontières sahélo-sahariennes demeurent des espaces de ressource, de refuge, de risque où se mêlent diverses initiatives dans un contexte d'insécurité, de répression et de contrôles. Dans ces espaces transfrontaliers, des zones grises sont parallèlement en plein développement,

2.1 Des politiques de renforcement des frontières

Sur tous les continents, la tendance lourde est à la fermeture et à la sélectivité des populations migrantes au moment même où les flux portés par la mondialisation amènent une augmentation générale des mobilités.

La remise en cause des espaces de libre-circulation est effective dans l'espace CEDEAO comme dans l'espace Schengen, avec l'établissement ou le retour des contrôles frontaliers, souvent accompagnés d'une militarisation. Foucher insiste sur le fait que l'« obsession contemporaine des frontières [fait] écho à la catégorie de la borne [...] et] renvoie au processus de cloisonnement soutenu par les États en quête de sécurité [dans un contexte de] banalisation des pratiques sécuritaires » (Foucher, 2018, 10).

Une prolifération de murs et barrières diverses montre de par le monde le choix récurrent de durcification physique de la frontière, obstacle matériel censé contrôler les migrations. Hormis la construction par le Maroc des murs de sable qui représentent toute une série d'obstacles édifiés successivement entre 1980 et 1987 pour se prémunir des attaques sahraoui¹⁶, les murs construits par l'Espagne autour des enclaves de Ceuta et Melilla¹⁷ pour tenter de les rendre étanches et inaccessibles à partir du Maroc et le cloisonnement de la frontière Maroc Algérie, peu ou pas de telles barrières dans l'espace saharo-sahélien. Les circulations ne sont donc jamais vraiment interrompues, mais elles s'adaptent. Les obstacles sont majoritairement d'une autre nature mettant pourtant en situation de grand risque nombre d'Africains.

Les 12 000 kilomètres de frontières communes entre l'Algérie, la Mauritanie, le Mali, le Niger et la Libye sont en plein désert (fig. 1) et le fait que l'Algérie reste le principal exutoire à partir du Nord du Mali n'en fait pas pour autant une destination facile, pas plus que la Libye. Les pays sahéliens sont pris en tenaille car les pays au sud de la bande sahélienne se sont aussi refermés sur la valorisation d'une primauté nationale. Cette dernière est légitimée par le contrôle à leurs frontières alors qu'ils étaient des pays traditionnels d'immigration. Les vagues de refoulements se sont ainsi succédé à partir du Nigeria qui a expulsé 700 000 travailleurs clandestins dès 1985. En Côte d'Ivoire, la montée du phénomène de l'Ivoirité, dont les fondements sont territorialisés sur l'état ivoirien défini par les frontières du début des années 1960, débouche dès 1992 sur l'obligation de présentation d'une carte de séjour. Les possibilités d'accueil sont plus aléatoires et un nouveau concept s'enracine, celui d'« étranger » (Coquery-Vidrovitch et al., 2003). Si les frontières restent perméables, les politiques à l'œuvre soufflent le chaud et le froid, imposant un climat d'incertitude et de possible stigmatisation de cet « étranger » qui potentiellement peut être refoulé ou utilisé car en position de faiblesse.

2.2 La frontière comme espace de ressource, de refuge ou de risque

Au Sahel et au Sahara, le fait que nombre de migrants internationaux soient bloqués prouve l'existence de ces frontières et des contrôles (Choplin, Pliez, 2011). Un des effets directs des politiques de durcissement des frontières est de stopper ou de précariser le parcours des migrants dont les politiques étatiques appellent à contrôler le passage des frontières. Ces

¹⁶ Sahara occidental : annexion en 1979 par le Maroc

¹⁷ où les images de migrants illégaux essayant de forcer les frontières alimentent les fantasmes...

migrants cherchent alors à monnayer leur passage ce qui en fait une ressource dans le cadre des circulations transfrontalières non contrôlées par les États. Ils sont intégrés à une économie parallèle qui a toujours été active, mais qui trouve là une ressource supplémentaire. Ceux qui ne peuvent pas payer leur passage échouent dans les camps. En différents points du continent, les camps sont devenus une des figures de la frontiérisation (Iocchi, 2018) faisant de l'Afrique le continent des réfugiés.

Les risques du retour forcé ne sont pas négligeables et ils apparaissent comme les contrecoups des politiques restrictives de gestion des migrations.

Un peu partout, ces dernières décennies, les décisions politiques ou les troubles ont créé périodiquement des vagues d'expulsions qui sont difficiles à gérer. Périodiquement, des clandestins refoulés à partir de l'Afrique du Nord et de la Libye viennent de nouveau s'échouer au sud du désert (Ouallet, 2008). Au Mali, dans une ville comme Gao se croisent migrants dont un bon lot de réfugiés, déplacés mais aussi rapatriés (Lorgerie, 2019), faisant de cette ville nord sahélienne¹⁸ un carrefour marchand et migratoire, sur le mode de ceux qu'observe Olivier Pliez (Pliez, 2011) pour les villes du désert, au nord des frontières maliennes, nigériennes et tchadiennes¹⁹. La dynamique urbaine locale est souvent liée à une économie de transit très dynamique aux « frontières visibles et invisibles d'un Sahara urbanisé » (Choplin, Pliez, 2013). En Algérie, « les zones frontalières méridionales, le Piémont saharien central et l'axe méridien Laghouat-Tamanrasset (sauf le M'Zab), ainsi que certaines villes (Adrar, Tindouf, El Oued) ont connu un accroissement rapide grâce à la forte implication de l'État pour contrôler les zones frontalières ou assurer la promotion de certaines villes » (Kouzmine, Fontaine, 2018, p. 17), « villes au Sahara » (Pliez, 2011). Adrar est passée de moins de 10 000 h. en 1966 à plus de 70 000 à la fin de la décennie 2010. Le dynamisme de Tamanrasset, très largement lié aux migrations internationales, s'est traduit par un essor démographique et économique important avec une contribution non négligeable des subsahariens (maliens et nigériens essentiellement) : 3 000 h. dont 332 subsahariens en 1966 ; 65 397 h. dont 31 300 subsahariens en 1998 (Kateb, 2004, p. 11) et plus de 80 000 h au dernier recensement de 2008 (Kouzmine, Fontaine, 2018). La période de sécheresses à répétition du début des années 1970 à 1985 et la reprise des insurrections touarègues des années 1990 ont fourni leur lot de déplacés et de réfugiés²⁰, ces derniers s'installant notamment dans les villes et bourgades du Sahara au nord des frontières malienne et nigérienne. Ceux qui ont poussé plus au nord dans la clandestinité ont, soit réussi à passer vers le Maroc (notamment par la ville frontalière d'Oujda²¹) ou la Tunisie, car l'Algérie offre peu de réseaux de passeurs (Kateb, 2004, p. 10), soit ont été refoulés, le plus souvent dans des conditions effroyables.

La Convention de Genève de 1951 définit le statut des réfugiés, donnant aux États signataires les cadres de ce statut. Selon les modalités définies, le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) enregistre comme « réfugiés » ceux qui ont passé la frontière du pays dans lequel ils déclarent résider. Le franchissement de la frontière amène ainsi à distinguer les réfugiés des déplacés, chacune de ces catégories ayant des droits/aides spécifiques. Les réfugiés étaient plus de 800 000 à l'été 2020 sur l'espace des cinq pays du G5 Sahel : Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad et pour 2019, les déplacés à l'intérieur de cette zone dépassaient le chiffre d'1,7 million, soit deux fois plus qu'en 2018 (UNHCR,

¹⁸ Terrains de recherche successifs réalisés à Gao à la fin des années 2000.

¹⁹ « SaharaTown », « Villes sahariennes et « villes au Sahara » (Pliez, 2011), les dernières étant directement issues des États postcoloniaux qui cherchaient dans les premières décennies des indépendances à consolider leur territoire national.

²⁰ Rencontrés pour certains après leur retour au Mali lors de nombreux terrains réalisés à Gao des années 1985 à 1991, puis à Gao et Tombouctou dans la deuxième moitié de la décennie 1990 au début des années 2010.

²¹ Terrain réalisé en novembre 2006.

2020). La situation d'instabilité, de violence fait que le nombre de déplacés et de réfugiés augmente d'année en année dans l'espace sahélo-saharien. Ce contexte de déstabilisation et de rapport de forces inégal favorise de nouveaux comportements qui peuvent aboutir à de nouvelles négociations sur la gestion des migrants et de leurs droits et sur celle des politiques aux frontières. En fonction de leur plus ou moins grande capacité à dominer, certains États repositionnent leur politique et leur contrôle sur le marché international des migrants.

2.3 Répression et externalisation des politiques de contrôle aux frontières

Les pays du Maghreb, la Libye et la Turquie sont devenus les principaux gendarmes de l'Europe à travers Frontex, le dispositif de surveillance des frontières extérieures de l'Europe mis en place par l'Union Européenne. Frontex qui se déploie dans le cadre d'opérations aux frontières terrestres, en mer et dans les aéroports pour surveiller les frontières européennes, filtrer les étrangers, lutter contre l'immigration « irrégulière », délègue de plus en plus et a un budget en constante augmentation : 97 millions d'euros en 2014, 254 en 2016 et 469 millions d'Euros pour 2020. Au sud du Sahara, EUCAP Sahel permet des missions de formations et de conseils stratégiques en Mauritanie, au Mali, Burkina Faso, Tchad et Niger, ce dernier pays faisant l'objet d'une attention particulière sur la question du contrôle des migrants. EUCAP Sahel Niger travaille ainsi « en étroite collaboration avec la Direction de la Surveillance du Territoire pour soutenir l'amélioration des structures chargées de la gestion des frontières dans la lutte contre les trafiquants, les passeurs et ceux qui exploitent la vulnérabilité des hommes, femmes et enfants migrants » (EUCAP Sahel Niger, site internet). Les accords de coopération avec les États non européens se sont multipliés et poussent ainsi toujours plus vers le sud, vers les pays d'Afrique subsaharienne. Ils sont parfois qualifiés d'« indignes » (CIMADE, 2018, p. 14). Ils désignent des traités d'amitiés « conditionnés », des accords de réadmission, des partenariats pour la mobilité, des accords de développement avec des clauses sur les migrations dans lesquels les États signataires reçoivent en contrepartie des aides financières, du matériel de contrôle ou encore des formations pour la reconnaissance de faux documents. Ces États signataires s'engagent alors à contenir les migrants bien en amont du territoire européen.

Un système d'échanges d'informations et de données fonctionne depuis la fin 2013 entre les États membres européens à travers Eurosur et depuis la mi-2015 avec la Libye depuis que, sous la métaphore trompeuse « Sophia », se déploie EUNAVFOR Med, opération militaire européenne engagée au nord du littoral libyen en zone maritime internationale. L'échange d'informations se fait aussi avec Europol (l'agence des polices européennes). Il a pour objectif d'identifier, de saisir et de détruire les bateaux utilisés pour le passage en mer. Du côté Atlantique, des navires espagnols dotés d'équipages mixtes hispano-mauritaniens patrouillent le long des côtes mauritaniennes. Le processus de « mise en réseaux des banques de données frontalières, c'est-à-dire de sécurisation, de contrôle, en un mot de la gouvernementalisation des régimes frontaliers » (Meier, 2018), observé au Moyen Orient par Daniel Meier, monte aussi en puissance au Sahara-Sahel (Bennafla, Meier, 2018) et place en situation de grande vulnérabilité les migrants pointés comme « irréguliers ».

C'est pour l'Union européenne que la France renégocie les règles du passage des frontières dans des opérations d'externalisation jusqu'au Sahel. La gestion aux frontières ainsi déléguée dans des espaces très lointains fait alors partie intégrante d'un projet territorial de contrôle à distance où l'Union européenne par délégation est présente jusque dans le Sud saharien. Emmanuel Macron avait évoqué en juillet 2017 le projet d'installer des centres de traitement pour les demandeurs d'asile dans le sud libyen, zone où l'armée française a été présente jusqu'en 1956, cinq ans après l'indépendance de la Libye (RFI, 2017). La grande instabilité régionale lui a fait finalement préférer le Nord du Niger où la France a opéré jusqu'en juillet 2019 depuis sa base militaire de Madama, dans la région d'Agadez, non loin de la frontière libyenne. Cette base a ensuite été mise en sommeil par les militaires de l'opération Barkhane,

mais demeure stratégiquement un point d'appui intéressant. « La frontière mobile de l'Europe est aussi dans le Sahara » (Giraut, 2018, p. 3).

Contrôler ses frontières peut donc amener, par différents dispositifs, à assurer le contrôle loin de ses frontières aux frontières d'autres États. L'externalisation des frontières de l'Union européenne se fait ainsi jusque dans l'espace saharo-sahélien. Le contrôle par les pays africains se met en place sous couvert de « bonne gouvernance ». Il était stipulé dès 2006 lors du Forum international sur les migrations africaines, tenu à Bamako que « les questions migratoires et, entre autres, la mise en œuvre des obligations en matière de réadmission, inscrites à l'article 13 de l'Accord de Cotonou, figureront en bonne place parmi les critères qui seront pris en compte dans l'évaluation de la situation de gouvernance du pays »²². Les pays particulièrement ciblés sont le Mali²³, le Maroc, le Niger et le Sénégal. « La prévention et la lutte contre la migration irrégulière et ses réseaux mafieux [sont désignés comme allant] de pair avec la promotion de possibilité de migrations régulières »²⁴. Le Niger est en fin de compte signalé comme étant le carrefour des migrations africaines vers l'Europe et il est désigné comme la cible idéale pour déplacer la frontière européenne aux portes de l'Afrique subsaharienne occidentale (Boyer, 2019).

Parallèlement, les zones transfrontalières du Sahara-Sahel apparaissent de plus en plus comme des zones de brouillage entre légalité et illégalité, zones grises où les différents acteurs interviennent souvent dans un mélange des registres. Le migrant est devenu une ressource comme une autre. Une économie grise s'est mise en place, gommant la frontière entre terrorisme, trafic, commerce, orpaillage, milices locales, rébellions et forces publiques (Ibn Oumar, 2017).

2.4 Espaces transfrontaliers et montée en puissance des zones grises

Dans de nombreux espaces saharo-sahéliens et particulièrement dans les espaces transfrontaliers, le brouillage entre légal et illégal est constant (Brachet, Choplin, Pliez, 2013 ; Englebort, 2015 ; Guichaoua, Pellerin, 2017). L'économie grise qui mêle de façon inextricable activités licites et illicites se développe prenant appui sur des fonctionnements en réseaux préexistants et qui se redéplient. Cela est facilité par le fait que ces zones frontalières sont des espaces circulés sur le temps long et très appropriés par les acteurs locaux (Scheele, 2011). Les pratiques de ces derniers ont favorisé depuis des siècles les logiques méridiennes s'appuyant sur les étapes sahariennes pour rejoindre le Sahel. C'est ainsi que Gao est relié à l'Ahaggar, plus précisément par son appendice sud-ouest l'Adrar des Ifoghas qui est un centre d'échanges et d'organisation majeur dont la ville de Kidal est la tête de pont, et plus au nord au Touat. L'Adrar des Ifoghas est à cheval sur la frontière nord-est entre le Mali et l'Algérie. Cette région transfrontalière algéro-malienne est un domaine où les interactions entre « tribus, États et fraude » (Scheele, 2009) structurent efficacement l'espace. Les zones grises dans lesquelles prospère la fraude prennent pour appui des espaces transfrontaliers se réaffirmant dans le cadre d'un projet territorial où le fonctionnement en réseaux qui prévaut fait donc fi des frontières. L'intégration durable de l'économie illicite dans les économies se fait dans le cadre d'espaces structurés par des réseaux économiques dont la base est aussi sociale.

Les pratiques des acteurs liés à cette trilogie « tribus, États fraude » participent depuis longtemps aux constructions des territorialités, et les nouveaux modes de gouvernementalisation mis en place les intègrent. La logique collective à travers notamment les liens familiaux et interfamiliaux amènent à une « véritable socialisation territoriale » (Cimino, 2018), voir un « héritage civilisationnel » (Cimino, 2018) si on replace ces flux dans

²² Discours de M. Lopez-Blanco, Consultations Mali-UE sur la migration, Bamako, 26 septembre 2006.

²³ Ce n'est que fin 2016 que le Mali signe un accord avec l'UE pour lutter contre « les causes profondes de la migration irrégulière » et « favoriser le retour des migrants maliens depuis l'Europe ».

²⁴ Oumar Hamadou Dicko, Ministre des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, Forum de Bamako, 2006.

la dynamique d'un Islam²⁵ englobant et de la *Umma* qui s'affranchit des frontières. L'islam, dans ses différents courants, est donc un support actif de ces circulations transfrontalières, que ce soit par les dynamiques confrériques, celles de la Senussiyya (Bourgeot, 1978), de la Qadriyya et de la Tijaniyya pour le nord-est malien, ou plus récemment celles des djihadistes qui l'expriment de manière abrupte, par exemple, dans cette « première vidéo de l'EI datée de 2014 et intitulée " Détruire les frontières " (*kasr al-ḥudūd*) » (Cimino, 2018).

Parallèlement, les politiques institutionnelles de restriction de la mobilité et de délégation des pouvoirs favorisent bien des situations de maltraitance et de négation du respect de l'être humain, dont les situations d'esclavage en Libye par exemple. De manière plus générale, les rapports de force inégaux entraînent des opérations aux limites de, ou carrément en dehors de, la légalité, ce qui est particulièrement dramatique lorsqu'il s'agit de la gestion des migrants. En effet, la montée en puissance de la répression s'accompagne aussi de violences et de contraintes totalement illégales pour bien des migrants « réguliers ». Le risque de se faire dépouiller et jeter à la mer ou en plein désert ne concerne plus seulement les illégaux, mais aussi des migrants en situation régulière qui ne sont plus protégés par certains États. Parmi les expulsés, un certain nombre est désormais en situation régulière, ce qui permet de pointer que l'illégalité est parfois du côté de l'État et de ses agents. Ainsi, sur les 20 à 30 000 migrants subsahariens expulsés chacune de ces dernières années par l'Algérie (plus de 25 000 par exemple pour 2018), plusieurs milliers l'ont été au Niger en l'absence de procédures régulières (Pascual, 2019). Sur le seul mois de septembre 2020, l'Algérie a expulsé plus de 3 400 migrants d'au moins 20 nationalités différentes vers le Niger, dont certains en situation régulière (Human Rights Watch, 2020). Les jeux autour de la frontière semblent de plus en plus passer par des zones d'illégalités qui ne sont pas le seul fait de « contrebandiers ». La frontière Libye Niger fait partie de ces zones grises. « L'axe transsaharien Agadez-Dirkou-Sebha [est un axe où] les circulations humaines sont illégales pour la plupart [...] L'État et ses agents tendent à ne plus différencier le licite de l'illicite » (Brachet, 2005, p. 9). Il en est de même dans bien d'autres espaces, ceux des territoires libyen et malien en décomposition, ceux des espaces transfrontaliers algéro-malien décrits ci-dessus, où le brouillage entre légal et illégal est constant (Scheele, 2011).

Les normes de la légalité internationale sont floutées. Le mélange des genres gagne différentes sphères dans des espaces de déstabilisation où se déploient aussi des armées étrangères et des forces internationales avec des projets qui dépassent les frontières étatiques. Sur le registre de l'action, le militaire donne parfois dans l'humanitaire (Caramel, 2018). La confusion des catégories se généralise.

La tentation de s'affranchir des règles découlant des contrôles officiels d'États souverains à leurs frontières et des statuts est récurrente. Elle favorise parallèlement la réactivation ou la réorientation de circuits en marge de la légalité internationale, mais qui peuvent trouver appui dans des territorialités préinscrites, jamais disparues, et qui ne demandent qu'à être réactivées ou réinventées.

Conclusion

Loin d'être une périphérie vide et délaissée, l'espace sahélo-saharien s'arrime à l'espace monde dont il est devenu un chaînon essentiel. C'est un espace où les frontières sont particulièrement bousculées. La nouvelle logique territoriale introduite par les avancées coloniales, puis reprise par les États indépendants à travers la validation de l'intangibilité de leurs frontières, vient en rupture avec les fonctionnements durablement inscrits au cours de l'histoire précoloniale et avec le principe de mobilités des territoires dans l'espace saharosahélien (Gallais, 1984). La mondialisation déjà à l'œuvre avec l'entreprise coloniale avait

²⁵ Islam (avec majuscule réfère à la civilisation) et islam (en minuscule) à la religion.

également privilégié une logique d'espace circulatoire dépourvu de frontières, à travers le projet territorial d'OCRS par exemple.

Les différents modes de frontiérification à l'œuvre actuellement se font dans le cadre du renforcement des frontières observable en de nombreux points de la planète et s'appuie sur des dispositifs sécuritaires, mais aussi dans celui de l'évolution d'espaces de contact et de recompositions autour de cohésions socio territoriales transnationales. La logique de domination inscrite par l'histoire permet à l'Europe par l'intermédiaire de l'ancienne puissance colonisatrice de négocier de nouveaux points d'appui territoriaux nécessaires au redéploiement de frontières extra-territorialisées qui doivent lui permettre de contrôler les migrants, et certainement d'autres ressources, jusqu'au cœur du Sahel. Les jeux géopolitiques auxquels participent bien d'autres États font de ces espaces frontaliers des zones à surveiller ou à franchir pour marquer la capacité à contrôler territoires et ressources.

Parallèlement, les recompositions locales des espaces s'organisant de manière transfrontalière tirent profit de flux économiques qui dépassent les frontières et permettent toutes sortes d'activités. Certaines d'entre elles sont captées par des réseaux inscrits dans la violence de la globalisation et à plus petite échelle. Des zones grises et des interférences entre des acteurs de différents niveaux y brouillent les pistes. La globalisation actuelle vient donc aussi renforcer le processus de défrontiérification en privilégiant dans le cadre d'une mondialisation libérale une logique de réseaux qui soutient des projets économiques et politiques transnationaux.

A Rennes, 20/12/2020

Bibliographie

Publications scientifiques

- AMILHAT SZARY A.L., HAMEZ G. (2020). *Frontières*. Paris : Colin, 384 p.
- AMILHAT SZARY A.L. (2016). « La frontière au-delà des idées reçues ». *La revue internationale et stratégique, État, nation, mondialisation*, p.147-153.
- AMILHAT SZARY A.L. (2015). *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* Paris : PUF, 160 p.
- BAYART J.F. (2006). *L'État en Afrique, la politique du ventre*. Paris : Fayard, 276 p.
- BENNAFLA K., MEIER D. (2018). « Enjeux frontaliers et territoriaux au Sahel et au Moyen-Orient ». *Égypte/Monde arabe*, n° 3, p. 11-16.
- BOURGEOU A. (2014). « Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques ». *NAQD Revue d'Etudes et de Critique Sociale*. 1, n° 31, p. 153-192
- BOURGEOU A. (1978). « Les échanges transsahariens, la Senusiya et les révoltes twaregde 1916-17 ». *Cahiers d'études africaines*. Vol. 18 n°69-70, p. 159-185.
- BOYER F. (2019). « Sécurité, développement, protection : le triptyque de l'externalisation des politiques migratoires au Niger ». *Hérodote, Géopolitique du Sahel et du Sahara*, n° 172, p. 171-191.
- BRACHET J., CHOPLIN A., PLIEZ O. (2011). « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », *Hérodote*, 2011/3 n° 142, p. 163-182
- BRACHET J. (2005). « Migrants, transporteurs et agents de l'État : rencontre sur l'axe Agadez-Sebha ». *Autrepart*, t. 4, n° 36, p. 43-62
- CHOPLIN A., PLIEZ O. (2013). « [Un Sahara, des Sahara-s. Lumières sur un espace déclaré "zone grise"](#) ». *Géocorrespondances*.
- CIMINO M. (2018). *La carte et le territoire en islam politique. Idéologie spatiale et enseignement de la géographie par l'organisation islamique*. Dubet F. (dir.), *Politiques des frontières*, Paris, la Découverte, p. 1-25.
- COOPER F., (2018). « Gatekeeping practices, gatekeeper states and beyond », *Third World Thematics: A TWQ Journal*, 2018/3, n° 3, p. 455-468

- COQUERY-VIDROVITCH (2012). « Frontières africaines et mondialisation », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, p. 1-16.
- COQUERY-VIDROVITCH C., GOERG O., MANDE I., RAJAONAH F. (2003). *Être étranger et migrant en Afrique au XXe siècle : enjeux identitaires et modes d'insertion* Tome 1 : *Politiques migratoires et construction des identités*, Paris : L'Harmattan, 546 p.
- CUTTITTA P. (2015). « La « frontiérification » de Lampedusa, comment se construit une frontière ». *L'Espace Politique*, n° 25
- DROZDZ M., TABARLY S. (2005). *Places marchandes, places migrantes dans l'espace saharo-sahélien*, brèves n°5, <http://geoconfluences.ens.lsh.fr/doc/breves/2005/5.htm>, 11 p.
- FOUCHER M. (2018). « Frontières : rejet, attachement, obsession ». *Pouvoirs*, 2, n° 165, p. 5-14.
- FOUCHER M. (2014). *Frontières d'Afrique, pour en finir avec un mythe*, Paris : CNRS, 61 p.
- GAGNOL L. (2017). « Les frontières nomades, de la ligne à la trace ». In Moullé F. (dir.), *Frontières*, Presses Universitaires de Bordeaux, 246 p.
- GAGNOL L. (2011). « Le territoire peut-il être nomade ? Espace et pouvoir au sein des sociétés fluides et mobiles ». *L'Information géographique*, vol. 75, p. 86-96.
- GALLAIS J. (1984). *Hommes du Sahel, Espaces, temps et pouvoirs*. Paris : Flammarion, 296 p.
- GIRAUT F. (2017). Frontières communautaires, ethno-régionalismes et apartheid. In STASZAK J. F. (dir.), *Frontières en tous genres*, Presses Universitaires de Rennes, p. 81-102.
- GREGOIRE E. (2018). « Frontières étatiques, frontières mobiles et rentes frontalières dans l'espace saharo-sahélien ». *L'information géographique*, 1, n° 82, p. 82-98.
- GREGOIRE E. (2013). « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures », *EchoGéo* [En ligne]
- GUICHAOUA Y., PELLERIN M. (2017). « Faire la paix et construire l'État : les relations entre pouvoir central et périphéries sahéliennes au Niger et au Mali ». *Études de l'IRSEM*, 51, juillet.
- GUIDEZ D. (2015). *La viabilité des frontières africaines au regard des revendications d'ordre identitaire : Les exemples de Bakassi et de l'Azawad*, Bruxelles : Institut Royal Supérieur de Défense, 44 p.
- IBN HAWQAL (977). « *Kitab Surat al-Ard*, [Configuration de la terre] », copie du XV^{ème} s. Manuscrit sur papier, 35 x 26,5 cm, BnF, département des Manuscrits, Arabe 2214, 52v-53
- IOCCHI A. (2018). SPACE OF REFUGE, SPACE OF WAR: RESHAPING TERRITORIAL ORDER IN THE LAKE CHAD AREA
- KATEB K. (2004). *Maghreb : émigration, immigration, migration de transit*, INED. <http://iussp2005.princeton.edu/abstractViewer.aspx?submissionId=50042>, 13 p.
- KOUZMINE Y., FONTAINE J. (2018). « Démographie et urbanisation au Sahara algérien à l'aube du XXI^e siècle », *Les Cahiers d'EMAM*, n° 30
- Joly V. (2006). « Le Soudan français de 1939 à 1945, Une colonie en guerre », Paris, Karthala.
- LECADET C. (2010). « Itinéraires de la faim, des migrants subsahariens expulsés d'Algérie au Mali : du rationnement carcéral à l'organisation de la survie ». *Anthropology of Food*, 6723 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01809040>
- LEFEBVRE C. (2015). « Frontières de sable, frontières de papier, Histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe-XXe siècles », Paris, ed. Sorbonne
- LHOTE H. (1984). « Le Hoggar », Paris, A. Colin.

- MARFAING L., WIPPEL S. (2004). « Espace Transsaharien : espace en mouvement ». In Marfaing, Wipfel (dir.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en constante mutation*, Karthala, p. 7-26.
- MEIER D. (2018). « Penser les frontières au Moyen-Orient et au Sahel : enjeux et concepts ». *Égypte/Monde arabe*, Troisième série, Enjeux frontaliers et territoriaux au Sahel et au Moyen-Orient, p. 165-176.
- MIGREUROP (2017). « Atlas de migrants en Europe : approches critiques des politiques migratoires ». Paris, Armand Colin, 305 p.
- MOUTARI ELHADJI M, GIRAUT F. (2013). « Le corridor de transhumance au Sahel : un archétype de territoire multisitué ? », *L'Espace géographique*, 4 (Tome 42), p. 306-323.
- OCDE-CSAO (2014). « Un atlas du Sahara-Sahel, Géographie, économie et insécurité ». *Cahiers de l'Afrique de l'ouest*, OCDE éd.
https://read.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/un-atlas-du-sahara-sahel_9789264222335-fr#page1
- OUALLET A., CISSOUMA D. (2019). « Jeux et enjeux autour de la revivification des réseaux de la Tijaniyya ». In Bamba M., Batchana E. (éds.), *Islam, traditions orales et civilisations africaines*, Les Presses de l'UL, Lomé, p. 337-348.
- OUALLET A. (2019). « Territorialisations de l'islam dans l'espace d'organisation Sahel-Sahara-Méditerranée ». *L'Information Géographique*, 1, vol. 83, p. 40-60.
- OUALLET A. (2008). « La question migratoire et les dynamiques transsahariennes à travers l'exemple malien ». *Annales de Géographie*, n°663, 5/2008, p. 82-103.
- PLIEZ O. (2011). *Les cités du désert. Des villes sahariennes aux saharatowns*. PUM, IRD.
- POURTIER R. (1989). « Les espaces de l'État ». In Antheaume et al., *Tropiques, lieux et liens*, éd. ORSTOM, p. 394-401.
- RETAILLE D. (2018). « Sahel, sahel ». *L'information géographique*, n° 82, p. 34-81
- RETAILLE D., WALTHER O., PISSOAT O. (2012). « Espace, temps, mobilité : cartographier le mouvement et appréhender l'espace mobile pour comprendre l'actualité saharienne ». *Mappemonde*, n° 108.
- RETAILLE D., WALTHER O. (2011). « Guerre au Sahara-Sahel : la reconversion des savoirs nomades ». *L'information géographique*, n° 3, vol. 75, p. 51-68.
- RETAILLE D. (2005). « L'espace mobile ». In ANTHEAUME B., GIRAUT F. (eds), *Le territoire est mort. Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris, IRD éd., p. 175-202.
- RETAILLE D. (1993). « Afrique : le besoin de parler autrement qu'en surface ». *Espaces Temps, Les apories du territoire* n° 51-52, p. 52-62 ;
- RETAILLE D. (1991). « Le contrôle de l'espace : entre territorialité et géographicit . Les probl mes d'int gration des  tats sahel-sahariens ». In Th ry H., *L' tat et les strat gies du territoire*, Paris, CNRS  d., pp. 87-100.
- RETAILLE D. (1987). « La notion d'anachorisme en g ographie ». *L'espace g ographique*, n 1, p. 39-41.
- SCHEELE J. (2011). « Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite ». *H rodote*, 3, n  142, p. 143-162.
- SCHEELE J. (2009). « Tribus,  tats et fraude : la r gion transfrontali re alg ro-malienne ». * tudes rurales*, n  184.
- SIEGFRIED A. (1938), « Pr face ». In Ancel J., *G ographie des fronti res*, Paris, Gallimard.
- Webb J. L. A. (1995), *Desert Frontier. Ecological and Economic Change along the Western Sahel, 1600-1850*. Madison, The University of Wisconsin Press, 227 p.

Presse, m dias, rapports

AFRIQUE ASIE (2012). « Mali : Déclaration d'intellectuels, hommes et femmes de culture sur la rébellion au nord du Mali ». *Afrique Asie*, 20 février.

<http://www.afrique-asie.fr/mali-declaration-dintellectuels-hommes-et-femmes-de-culture-sur-la-rebellion-au-nord-du-mali/>

CARAMEL L. (2018). « L'aide financière au Mali à l'épreuve de la guerre et de la corruption ». *Le Monde* 27 juillet.

CIMADE. (2018). *Rapport d'observation*, Paris

DIALLO F. (2019). Fermeture de la frontière Tchad-Libye : « Une révolution ne se fait pas à des centaines de kilomètres de N'Djamena ». *Jeune Afrique*, 8 mars, p. 3.

ENGLEBERT P. (2015). « The "Real" Map of Africa, Redrawing Colonial Borders ». *Foreign Affairs*. November 8.

GIRAUT F. (2018). La frontière est mobile ! La preuve par Dublin et l'Irlande. *Libération*, 18 juin. <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:105680>

HUMAN RIGHTS WATCH. (2020). *Algérie : Des migrants et demandeurs d'asile forcés à quitter le pays, Des milliers de personnes, dont des enfants, ont été expulsés vers le Niger en l'absence de procédures régulières*, 9 octobre.

<https://www.hrw.org/fr/news/2020/10/09/algérie-des-migrants-et-demandeurs-dasile-forces-quitter-le-pays>

IBN OUMAR A. (2017). « Insécurité au Sahel : trop de remèdes, peu de rémission ». *Afrique Asie Magazine*, septembre, n° 142.

LORGERIE P. (2019). « Au Mali, l'errance sans fin des déplacés de Tessit ». *Le Monde Afrique*, 9 décembre.

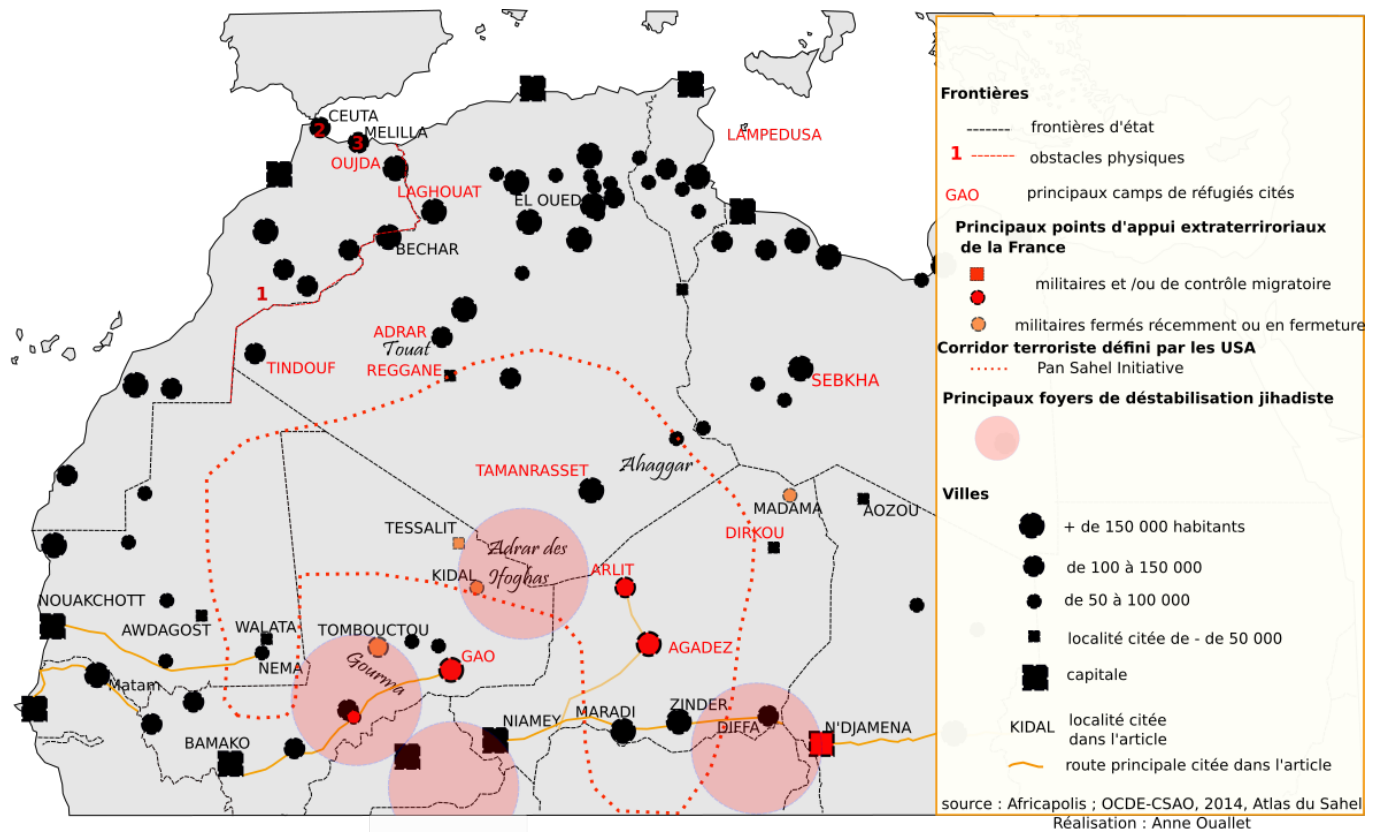
PASCUAL J. (2019). « Au Niger, les refoulés d'Algérie racontent la « chasse à l'homme noir ». *Le Monde*, 9/01.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/01/09/les-refoules-d-algerie-chasse-a-l-homme-noir_5406913_3212.html

RFI (2017). *Comment installer des centres d'accueil dans le sud libyen*, jeudi 27 juillet.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170728-migrants-rude-mission-paris-installer-centres-le-sud-libyen>

UNHCR (Haut-Commissariat des Réfugiés, Nations Unies). (2020). *Rapport Urgence Sahel*, mise à jour du 9 juillet. <https://www.unhcr.org/fr/urgence-sahel.html>



0 400 km

Sahara Sahel : un espace frontérisé et urbanisé